



# Cariste : vérification d'aptitude ou recyclage

La conduite d'un chariot élévateur est un poste de sécurité requérant une formation théorique et pratique à la sécurité ainsi qu'un entraînement spécifique pour acquérir l'efficacité et la productivité nécessaires lors des circulations et des manoeuvres de gerbage avec l'engin.

## Objectifs

- » Aider le cariste à mieux connaître son outil de travail et ses possibilités afin de prévenir les dommages et les dégradations matérielles
- » Prévenir les risques d'accident de travail et améliorer la sécurité
- » Améliorer la productivité, la rentabilité, l'efficacité de la manutention, de l'entreposage et du chargement

### Personnes concernées

Caristes expérimentés, n'ayant pas de brevet ou pour lesquels un recyclage est nécessaire.

### Prés-requis :

- » Aptitudes médicales à la conduite d'un chariot élévateur
- » Expérience de plusieurs années

## Programme

### Théorie

- » La fonction de cariste
- » Responsabilités générales et professionnelles
- » Les consignes de sécurité
- » Prise de poste
- » Centre de gravité et diagramme de charge
- » Basculements frontaux et latéraux
- » Point pivot (3 roues et 4 roues)
- » Techniques de gerbage

### Pratique

Test d'aptitude pratique sur parcours préparés (circulation et gerbage)



**Durée**

1 jour

**Formule**

La formation peut se dérouler dans un de nos centres de Seraing ou Ransart équipés de différents types de chariots frontaux. Elle peut également se faire dans votre entreprise et avec vos engins. Groupes de 8 personnes maximum.

**Délivrable**

La réussite de l'évaluation en fin de formation donne lieu à l'octroi du brevet de cariste.

**Modalités pratiques**

Formation dans nos centres : 149€/personne.

Formation sur site : 870€/jour frais de déplacement compris.

Le prix comprend la formation, les pauses café, une boisson et le syllabus.

**Agrément**

La formation est agréée dans le cadre du dispositif Chèques- Formation de la Région Wallonne.

Prévoir 1 chèque-formation / personne/heure de cours. Lorsque le coût de la formation est supérieur au total de la valeur des chèques remis, l'entreprise sera tenue d'acquitter le solde de la facture.

La formation est agréée par de nombreuses fédérations. Une formation et un examen agréés dans le cadre des tâches à risques peuvent être organisés sur demande.



**Renseignements et inscriptions :**

**Renseignements :** CEPS Charleroi | Tél. 071 31 56 46 | [ceps.charleroi@ceps-esm.be](mailto:ceps.charleroi@ceps-esm.be)  
 CEPS Seraing | Tél. 04 330 39 50 | [ceps.seraing@ceps-esm.be](mailto:ceps.seraing@ceps-esm.be)

Toutes nos formations sont disponibles sur [www.ceps-esm.be](http://www.ceps-esm.be)